



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la défense

Question écrite n° 44811

Texte de la question

M. Christophe Guilloteau appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur les stages armée-jeunesse mis en place par son ministère qui concourent au renforcement du lien armée-Nation. Il souhaiterait connaître les modalités de sélection et d'attribution territoriale pour ces stages dans la mesure où la publication des offres est nationale.

Texte de la réponse

Les stages « armées-jeunesse » ont pour objectif d'offrir une expérience professionnelle à des étudiants et de mieux faire connaître le monde de la défense et ses missions, concourant ainsi au renforcement du lien armées-nation. Les stages « armées-jeunesse » ne constituent qu'une partie des stages proposés aux jeunes par le ministère de la défense, des opportunités existant également sous la forme de stages « découverte » et « étudiant ». Un catalogue des stages « armées-jeunesse » est édité chaque année au mois de novembre. Il regroupe environ 500 offres de stages dont environ 400 sont rémunérés sous la forme de contrats de travail à durée déterminée de trois mois. Les autres stages « armées-jeunesse », effectués dans le cadre d'une convention signée entre l'étudiant, l'université ou l'établissement scolaire et le ministère de la défense, n'ouvrent droit à aucune indemnité. Le catalogue national est réalisé par la compilation des offres faites par les tuteurs de stage, ces offres étant regroupées par armées ou directions d'administration centrale du ministère. Le catalogue est mis en ligne sur le site internet du ministère de la défense ainsi que sur certains sites dédiés aux étudiants. Les postulants à un stage doivent s'adresser directement au tuteur qui sélectionne alors le candidat correspondant le mieux à l'offre et au besoin de l'unité d'accueil. Il n'y a aucun critère de sélection géographique dans le choix du tuteur.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Guilloteau](#)

Circonscription : Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44811

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2009, page 2692

Réponse publiée le : 12 mai 2009, page 4565